14

PROGRAMMES

DES COURS

D'ENSEIGNEMENT

DANS L'ÉCOLE DE SANTÉ

DE MONTPELLIER.

Imprimés par ordre du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale.

De l'Imprimerie des SCIENCES ET ARTS, rue Thérèse.

An IIIe. de la République.

EXTRAIT

Du Régistre des Délibérations du Comité d'Instruction publique.

Du 21 germinal, an III de la République une et indivisible.

Le Comité, après avoir entendu ses Commissaires pour l'organisation des Ecoles de Santé, arrête que les Programmes des Cours des Professeurs de l'Ecole de Santé de Montpellier, seront imprimés sur le champ et tirés au nombre de mille exemplaires. Charge la commission d'Instruction publique d'en ordonnancer les frais d'impression sur les fonds mis à sa disposition.

Signé au registre : BARAILON, *Président*, DULAURE, *Secrétaire*, DAUNOU, VILLAR, DELEYRE, CURÉE, LALANDE, LAKANAL, PLAICHARD, et RABAUT.

Pour copie conforme:

Les membres, composant la Commission exécutive de l'Instruction publique.

GARAT, GINGUENÉ, NOEL, *Adjoints.*

PROGRAMMES
DES COURS
D'ENSEIGNEMENT
DANS L'ÉCOLE DE SANTÉ
DE MONTPELLIER.

Ier. COURS.

COURS DE MÉDECINE LÉGALE,

Par RENÉ, *Directeur de l'École.*

LA vie, la santé, la maladie, la mort, les facultés de l'ame et du corps, considérés physiquement, sont les objets qui lient la Médecine à la Jurisprudence. Cette union, ces rapports de l'art de guérir avec la législation, constituent ce qu'on appelle proprement *Médecine Légale.* Cette partie de la Médecine, dont l'étude a été le plus longtems et le plus généralement négligée, particulière-

ment en France, a excité la sollicitude de la Convention nationale, qui, pénétrée du besoin qu'ont les officiers de santé d'être instruits sur un objet, d'où dépendent essentiellement, dans une foule de circonstances, la vie, l'honneur et la fortune des citoyens, a voulu que dans chacune des trois Ecoles de Santé, un Professeur fût spécialement chargé de cette branche de l'enseignement.

Le professeur désigné, voulant remplir les vues de la Convention et de son Comité d'Instruction publique, s'en acquittera dans l'ordre suivant :

Les objets de cette partie de la Médecine étant relatifs à la Jurisprudence criminelle et de police, le cours sera divisé en deux parties distinguées par leur nature.

La première sera précédée par des prolégomènes dans lesquels il exposera 1°. tout ce qu'il y a d'utile et de nécessaire à connaître, relativement à l'objet, à l'histoire et aux progrès de la Médecine légale, depuis l'origine de l'Art de guérir jusqu'à nos jours ; 2°. le peu de secours qu'on peut puiser dans les écrits des Ecoles Grecques, Romaines, Arabes, pour cette partie de l'enseignement, dont la nécessité n'a été sentie, et qui n'a pris une forme de doctrine que vers le commencement du XVIe. siècle. Combien il est à regretter que l'exemple de plusieurs Médecins Allemands et Italiens, n'ait pas été suivi en France par les Fernel, Baillou, Duret, Houllier, Ron-

delet, Joubert, Hucher, Varanda, Rivière et autres célèbres Médecins des Ecoles de Paris et de Montpellier ; et que leurs travaux étayés des connaissances profondes, acquises par une longue expérience, n'aient pas été dirigés vers un but aussi important. Il donnera une analyse sommaire des Auteurs qui ont écrit sur cette matière. Il exposera les devoirs et les connaissances exigibles dans un Officier de Santé, chargé des rapports en justice, la manière de les bien faire, les précautions à prendre pour acquérir les certitudes nécessaires, et les attentions à avoir. Après quoi, il traitera séparément de l'impuissance, de la stérilité, de la virginité, du viol, de la grossesse réelle et fictive, de l'avortement, des naissances tardives, des monstres, de l'opération cæsarienne, de l'infanticide, de l'infection vénérienne des nourrissons et des nourrices, de l'assassinat, du suicide, de la supsension, des poisons et de leurs effets, des maladies simulées, de l'asphyxie, et des diverses causes qui peuvent la produire, des blessures en général et en particulier, de la mort et des signes qui en constatent la certitude.

Dans la seconde partie, c'est-à-dire, dans celle qui concerne la police, il développera quelques considérations générales sur l'éducation physique des enfans dans les maisons publiques ; il traitera des effets de l'air vicié sur le corps humain ; il exposera les qualités des alimens et des boissons, les

moyens d'en connaître les altérations; les effets de la proximité des marais, des boucheries, des cimetières et de certaines manufactures, enfin ce qui a rapport aux habitations en général, aux prisons, aux casernes, aux hôpitaux en particulier; et il considérera tout ce qui peut nuire à leur salubrité.

Indépendamment de la Médecine légale, le même professeur est chargé de faire un second cours, consistant à indiquer aux élèves les cas rares les plus essentiels à observer dans les cliniques, soit interne, soit externe : objet d'enseignement auquel il se propose de satisfaire en présentant à ses auditeurs les exemples les plus propres à favoriser les progrès de leurs études.

IIe. COURS.

COURS D'ANATOMIE, DE PHYSIOLOGIE ET DE PHYSIQUE,

Appliqué à l'Art de guérir.

Professeurs, les Citoyens DUMAS et LAFABRIE.

IL entre dans l'institution de ce cours qu'on fasse marcher ensemble l'Anatomie et la Physiologie, qu'on réunisse ces deux parties de la science de l'homme, qui, jusqu'à ce jour, avaient été enseignées séparément; c'est-à-dire que le même Professeur indique les fonctions et les usages des parties dont il développe la structure ou l'organisation.

Mais on ne doit pas perdre de vue qu'il est une espèce de Physiologie indépendante de l'Anatomie qui est toute fondée sur l'observation des phénomènes du corps vivant, dans les circonstances diverses où il peut se trouver. Cette Physiologie que nous appellerons Physiologie médicale, doit être distinguée de celle que l'Anatomie éclaire, et qu'on peut désigner sous le nom de Physiologie anatomique; ce qui divise le Cours en deux Traités distincts.

PREMIER TRAITÉ.

ANATOMIE PHYSIOLOGIQUE, OU PHYSIOLOGIE ANATOMIQUE.

Il importe que nous adoptions un plan qui ne soit pas simplement anatomique, mais qui s'accommode également à la démonstration des parties que l'Anatomie décrit, et à l'examen des fonctions que la Physiologie explique. Dans cette vue, nous diviserons le corps humain en différens systêmes d'organes auxquels nous ferons correspondre les fonctions qu'on leur attribue. Nous commencerons par la description de chaque systême et de ses parties, qui sera constamment accompagnée des développemens propres à faire connaître l'ordre des fonctions qui lui appartiennent. Cette division de systêmes ana-

tomico-physiologiques, fournira celle de notre Cours dont nous allons presenter ici le tableau.

Après une histoire abrégée de ces deux sciences, nous les considérerons dans leurs rapports réciproques, et dans ceux qu'elles peuvent avoir avec d'autres sciences qui leur prêtent des secours, comme la physique générale, la chimie, et l'histoire naturelle. Nous établirons les caractères distinctifs des êtres organisés et vivans ; nous suivrons les progrès de l'organisation et de la vie, depuis la matière qui en est privée, jusqu'à l'homme qui en a la plénitude. Nous indiquerons les variétés les plus considérables qu'elles présentent dans les différentes espèces d'animaux, dans les sexes différens de la même espèce, et dans les divers âges du même sexe. Ayant ensuite fixé nos idées sur la composition, la structure du corps animal, ses relations avec les objets extérieurs, les forces actives dont il est pénétré, la classification des phénomènes, dont il peut être le sujet, nous examinerons successivement, l'organisation et les fonctions

Du

Système osseux.

- Ostéologie.
- Ostéogénie.
- Union et usage des os.
- Force de cohésion.
- Fondement de la structure animale.

Syst. musculaire.

- Myologie.
- Action des muscles.
- Irritabilité.
- Forces motrices.
- Distribution de ces forces.
- Application des lois de la mécanique.
- Mouvement animal.

Système nerveux.

- Névrologie.
- Action du cerveau et des nerfs.
- Esprits animaux ou fluide nerveux, etc.
- Forces sensitives.
- Organes des sens.
- Théorie des sensations.
- Sympathie nerveuse.
- Sensibibilité animale.

Syst. vasculaire, artériel ou veineux.

- Angéologie.
- Action du cœur, des artères et des veines.
- Composition du sang.
- Circulation.
- Lois de l'hidraulique, appliquées à ce phénomène.
- Chaleur animale.

Systême viscéral.

- Splancnologie.
- Action des viscères.
- Nature des alimens.
- Qualités et usages des sucs gastriques, pancréatiques, bilieux, etc.
- Force et agens de la digestion.
- Distribution du chyle.
- Séparation des humeurs animales.

Syst. glanduleux et limphatique.

- Adénologie.
- Action des glandes.
- Mouvemens de la lymphe et des fluides blancs.
- Forces absorbantes.
- Secrétion, excrétion des humeurs utiles ou nuisibles à l'animal.

Systême sexuel.

- Anatomie des parties sexuelles.
- Action de ces parties.
- Différences des sexes.
- Nature et mouvement du fluide séminal.
- Conception, grossesse.
- Systêmes sur la génération.
- Propagation de l'animal.

On tâchera de jeter un nouveau jour sur chacun des objets énoncés dans ce tableau par l'Anatomie et la Physiologie comparative des Animaux marcheurs, volatiles, nageurs, reptiles ; des Animaux à sang chaud et à sang froid ; des Animaux dormeurs et non dormeurs ; des Animaux carnivores et herbivores ; enfin, des Animaux ovipares et vivipares.

DEUXIÈME TRAITÉ.

PHYSIOLOGIE MÉDICALE.

Dans cette seconde partie du Cours, on exposera les faits de l'animalité qui ne peuvent appartenir à l'Anatomie. On établira les principes de la vétitable doctrine du Corps vivant, d'après l'observation et l'expérience. On tâchera d'inspirer aux Elèves une manière de philosopher et de voir, que ne donnent point le maniement du scalpel, et l'habitation des Amphithéâtres.

On recherchera les affections qui résultent du seul effet de la vie ; l'on appréciera les facultés vitales, et l'on examinera les différences que le sang présente dans son état naturel, dans les diverses maladies et par l'analyse chymique.

On considérera la vie générale de tout le corps ayant ses centres principaux et communs, ensuite la vie spéciale de chaque partie qui existe à sa ma-

nière, enfin l'union de toutes ces vies particulières qui s'enchaînent et se correspondent. On comparera les phénomènes de l'économie animale dans les deux états opposés, de santé et de maladie. On les observera soumis aux influences des climats, des saisons, des âges, des sexes, des tempéramens, des passions et de l'habitude. On tâchera de déterminer les rapports variables sous lesquels les forces vitales, sensitives, motrices, peuvent être assemblées, afin de faire entrevoir la théorie-pratique des maladies, que la Pathologie doit en déduire.

IIIe. COURS.

COURS DE CHYMIE.

Professeurs, Jean CHAPTAL *et* BÉRARD.

Premier principe. Tous les corps obéissent à une loi générale de la matière, qui tend sans cesse à en rapprocher les parties constituantes.

2e. L'effet de cette loi d'affinité ou de cohésion est continuellement modifié, 1°. par le calorique, qui tend sans cesse à éloigner les molécules les unes des autres; 2°. par l'eau qui dilate les corps, et tend à en isoler toutes les parties; 3°. par l'action réciproque des affinités de tous les corps.

3e. Les corps se présentent à l'état de solide,

de liquide, ou de gaz, selon qu'ils ont plus ou moins d'affinité avec l'eau ou le calorique.

On peut les ramener tous à l'état de gaz, en les saturant de calorique.

On peut les rendre tous solides ou concrets, en les privant du calorique.

4e. Toutes les opérations que l'Art ou la Nature exécutent sur les corps se bornent à en modifier les formes, ou à en changer les propriétés.

La modification des formes est du ressort de la Physique proprement dite.

Les altérations ou changemens de propriétés sont l'objet de la Chymie.

5e. Ces altérations se réduisent, ou à combiner des corps désunis, ou à soustraire et séparer d'un corps certains principes qui entrent dans sa composition.

6e. Cette union ou désunion de principes, cette composition ou décomposition de corps ne peuvent s'opérer qu'en fortifiant ou affaiblissant les affinités qui les lient par l'application de principes ou corps étrangers.

7e. Les études du Chymiste se font 1°. dans la contemplation des opérations de la Nature ; 2°. dans les travaux du Laboratoire.

8e. Les agens de la Nature sont la lumière, le calorique, l'eau, les gaz, etc.

Ses moyens ou facultés sont 1°. les simples lois des affinités pour les substances inorganiques ; 2°. le

principe qui modifie et dirige l'action de tous les Agens dans les fonctions de tous les corps organiques et vivans.

Son but est la subsistance et la reproduction de l'espèce.

9e. Les Agens du Chymiste sont, outre tous ceux de la Nature, les acides, les alkalis, les sels neutres, etc.

Ses moyens sont 1°. la connaisssance et l'application des affinités des corps, 2°. les modifications qu'il apporte dans l'exercice des fonctions du principe de vie.

Son but est 1°. la connaissance des principes de la nature et des propriétés des corps tels qu'ils sont, 2°. la composition de nouveaux corps, pour l'agrément ou les besoins de la Société.

TABLEAU DU COURS.

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES CHYMIQUES.

Causes d'union.
- Attraction.
- Affinité.

Cohérence et composition.
- Pression de l'atmosphère.

Causes de désunion.
Séparation et décomposition.
- Générales.
  - Calorique.
  - Lumière.
  - Gaz.
  - Eau.
- Particulières.
  - Acides.
  - Alkalis.
  - Sels neutres.

Moyens d'étudier et d'employer ces divers Agens.
- Théorie et principes d'observations par rapport aux
  - Corps organiques.
  - Corps inorganiques.
- Pratique et description des appareils et opérations par
  - Le feu.
  - La lumière.
  - L'eau.
  - Les gaz.
  - Les acides.
  - les pesanteurs

DEUXIÈME PARTIE.

Division et distribution des corps pour en suivre l'Etude et leur appliquer les principes développés dans la première partie.

Ire. SECTION.
Division des corps.
- Organiques.
- Inorganiques.

Caractères des Corps.

- Communs à tous.
  - Pesanteur.
  - Elasticité.
  - Impénétrabilité
  - Cristallisation.
- Propres aux organiques.
  - Irritabilité.
  - Nutrition et Digestion.
  - Reproduction.
  - Production d'huile, d'azote, etc.

Ier. CHAPITRE.

Division des Corps inorganiq.

- Pierres ou terres.
- Métaux.
- Sels.
- Matières inflammables.
- Fluides.

Terre.

- Silice.
- Alumine.
- Barite.
- Chaux.
- Magnésie.

- *Métaux.*
  - Ductiles et peu oxidables.
    - Platine.
    - Or.
    - Argent.
    - Mercure.
  - Ductiles et très-oxidables.
    - Fer.
    - Cuivre.
    - Plomb.
    - Etain.
  - Peu ou point ductiles et oxidables.
    - Arsenic.
    - Cobalt.
    - Nickel.
    - Bismuth.
    - Antimoine.
    - Zinc.
    - Manganese.
    - Timgiten.
    - Molybdene.
- *Sels.*
  - Simples.
    - Acides.
    - Alkalis.
  - Composés.
    - Sels neutres.
      - Alkalins.
      - Terreux.
      - Métalliques.
  - Sur-composés.
    - A 3, à 4 parties, etc.

Substances inflammables.

- Solubles dans les alkalis, et formant des savons.
  - Huiles.
  - Bitumes.
  - Graisses.
- Solubles dans les alkalis et les huiles.
  - Souffre.
  - Phosphore.
- Insolubles dans les alkalis et les huiles.
  - Diamant.

2e. SECTION.

Division des Corps organiques.

- Végétaux.
- Animaux.

Végétaux

- *Végétaux.*
  - Vivans.
    - Nutrition.
      - Eau.
      - Carbone.
      - Lumière.
      - Calorique.
      - Gaz.
    - Digestion et ses produits.
      - Muqueux.
      - Huiles et résines.
      - Gluten.
      - Fecule.
      - Sucre.
      - Acide.
      - Alkalis.
      - Principes colorans.
  - Morts et exposés à l'action de
    - Calorique seul.
    - Eau seule.
    - Eau et calorique.
    - Air et calorique.
    - Air et eau.
    - Air eau et calorique.

- *Animaux.*
  - Vivans.
    - Nutrition.
      - Gaz.
      - Lumière.
      - Calorique.
      - Alimens proprement dits.
    - Digestion et ses produits.
      - Chilification.
      - Sanguification.
      - Lait.
      - Bile.
      - Salive.
      - Graisse.
      - Gelatine.
      - Semence.
      - Urine.
      - Transpiration.
      - Sueur.
    - Altérations générales ou particulières.
      - Dans les liquides,
      - Les parties molles,
      - Les parties dures.
  - Morts et exposés à l'action d
    - Calorique seul.
    - Eau et calorique.
    - Air et calorique.
    - Air, eau et calorique.

IVe. COURS.

COURS DE BOTANIQUE ET DE MATIÈRE MÉDICALE.

Professeurs, les Citoyens GOUAN *et* . . . .

Cours de Botanique.

LA Botanique n'étant point, comme on l'avait cru jusqu'ici, une science de mots, mais une science qui offre à l'homme des alimens de tout genre, et qui fournit à la Médecine des ressources infinies dans le traitement des maladies, les Professeurs de Botanique et de matière médicale ne négligeront rien de ce qui peut appartenir à cette partie de l'enseignement, et comme l'objet essentiel de la science est la connaissance intime des végétaux, de leurs phénomènes, et de ce qui les distingue des autres règnes de la Nature, le Cours de Botanique sera divisé en deux parties, savoir : en partie élémentaire ou *théorique*, et en partie *pratique*.

1°. Dans les leçons élémentaires, après avoir exposé les époques de la Botanique, ou son origine, les causes qui en ont retardé ou favorisé les progrès, le Professeur entrera dans le détail de toutes les

parties du végétal ; il en fera connaître l'organisation, les fonctions, usages, et les divers phénomènes particuliers à certaines plantes, leurs maladies et ainsi que l'application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.

2°. La Nomenclature Française, Latine, Ancienne et Moderne.

3°. Les rapports qu'il y a entre les Plantes et les Animaux, et les différences qui séparent les deux règnes de la Nature.

4°. Les diverses méthodes, ou systêmes les plus propres à faciliter l'étude, et la connaissance des Plantes, et principalement celles de Tournefort et de Linné.

5°. La connaissance des bons Auteurs, et la manière de s'en servir.

6°. Dans les démonstrations, le Professeur fera connaître le caractère essentiel ou saillant des classes, ordres, genres et espèces. En présentant des Plantes usuelles, il insistera sur leurs propriétés ou vertus médicinales : de cette manière, les Elèves seront d'avance instruits, en partie, de ce qui leur sera ensuite détaillé dans les leçons de matière médicale.

7°. Enfin, pour compléter cette branche de l'enseignement, il sera fait un Herbier, et une collection de racines, graines, etc. pour être déposés au Cabinet de l'Ecole. Les Elèves qui auront le plus

de goût et d'aptitude dans cette partie, seront occupés à la préparation et exsiccation des Plantes.

Cours de Matière médicale.

Le cours de Matière médicale suivra de près celui de Botanique, et aura pour objet :

1°. Toutes les substances animales, végétales et minérales qui sont d'usage en médecine, et leur manière d'agir.

2°. Leurs noms latins, français, botaniques et pharmaceutiques.

3°. La connaissance spéciale de celles qui ont des vertus essentielles, et bien reconnues d'après l'observation.

4°. L'énumération des substances indigènes ou autres qui peuvent, dans divers cas, être substituées à des Plantes exotiques ou indigènes.

5°. On fera part aux Elèves des découvertes modernes, relatives à ces objets.

Le Cours sera terminé par des leçons sur l'Art de Formuler.

Les leçons alterneront avec celles des démonstrations des drogues ; ainsi les Eléves auront un nouveau moyen de se rappeler les détails qui auraient pu leur échapper dans les leçons de Botanique.

Ve. COURS.

COURS DE PATHOLOGIE, NOSOLOGIE ET MÉTÉOROLOGIE.

CE Cours aura deux grandes divisions ; la première sera consacrée à tout ce qui concerne les maladies internes, et portera conséquemment le nom de Pathologie interne ; la seconde sera destinée aux affections extérieures, et on la désignera par la dénomination de Pathologie externe. Dans l'une et l'autre division, on appliquera aux objets qui y seront traités, les connaissances nosologiques et météorologiques.

PREMIÈRE DIVISION.

COURS DE PATHOLOGIE INTERNE.

Professeur, le Citoyen BAUMES.

LA Pathologie, étant la Physique de l'homme malade, a nécessairement pour objet la nature des différentes affections qui peuvent survenir pendant la vie ; la recherche des principes, soit physiques,

soit moraux, qui troublent l'exercice des diverses fonctions, l'exposition des signes essentiels qui fixent le Nosologiste dans sa classification sytématique, l'histoire des symptêmes qui constituent les maladies considérées dans leurs divers tems et leurs différentes périodes, enfin, la connaissance des préceptes d'après lesquels il faut diriger le traitement.

Les détails propres à développer ces différens articles, seront faits en deux parties, dont l'une sera spéculative, et l'autre pratique.

PREMIÈRE PARTIE.

Une analyse rapide des principaux Auteurs qui ont écrit sur la Pathologie, servira d'introduction; on fera connaître l'influence que les hypothéses, qui ont régné dans les divers âges de la médecine, ont eues sur leurs écrits; et en montrant les torts qu'elles ont fait à la science, on en tirera un avantage sûr en faveur de l'observation.

On s'expliquera ensuite sur le mécanisme et l'action des forces organiques ou vitales de l'homme pour en déduire les principes fondamentaux de la conservation de la santé, et de la guérison des maladies; de même que sur les connaissances acquises et encore trop bornées de la Psychologie; et après avoir considéré l'individu dans l'état sain et dans ses rapports d'age, de sexe, de tempérament, d'habitudes, de profession, il sera mis en opposition avec l'homme

frappé dans l'exercice de ses fonctions vitales, naturelles et animales.

Qu'est-ce que la maladie ? Comment telle ou telle fonction lésée entraîne-t-elle un dérangement total ? Par quels moyens l'équilibre perdu se rétablit-il dans l'économie vivante ? Ces questions seront éclaircies, et successivement on approfondira tout ce qui est relatif aux maladies considérées en général, et sous les rapports qui suivent :

D'après	Elles sont :
Les individus affectés.	Puériles ou de l'enfance. Viriles ou de l'âge viril. Séniles ou de la vieillesse. Militaires ou des gens de guerre. Propres aux gens de cabinet. Aux gens riches. Aux Artistes et aux Artisans. Aux nécessiteux. Aux femmes. Puerpérales ou des femmes en couche.
Leur division.	Aigues ou chroniques. Simples ou compliquées. Régulières ou anomales. Idiopatiques ou sympathiques. Curables ou incurables.

Leur station.
- Printanières ou vernales.
- Estivales.
- Autumnales.
- Hivernales.
- Sémestrales.
- Annuelles.
- De plusieurs années.

Leur mode.
- Mode fort.
- Mode mou.

Leur génie et nature.
- Inflammatoires.
- Putrides.
- Catarrhales, etc.

Leur siége.
- Gastriques.
- Sanguines.
- Lymphatiques.
- Nerveuses.
- Organiques ou viscérales, etc.

Leur type.
- Périodiques.
- Continues.
- Erratiques.

Leur tems.
- De crudité.
- De coction.
- D'excrétion.

Leur période.
- De turgescence.
- De crises
  - Vraies.
  - Fausses.
- D'évacuations
  - Salutaires.
  - Symptomatiques.

Leur terminaison. { Par la santé. / Par une maladie { Aiguë. / Chronique. } / Par la mort. }

Dans les détails que nécessiteront ces différens articles, on aura occasion, par exemple, en traitant des tems des maladies, d'exposer la doctrine du pouls, d'après l'observation ; comme en parlant de leur terminaison, d'expliquer ce qui concerne les épigénèses, les métaptoses et les métastases ; et de donner l'histoire pathologique des lésions que la mort laisse dans les cadavres.

Cette première partie du cours de Pathologie interne sera complétée par la recherche des causes qui procurent les maladies. Il y en a de physiques, de morales, de prédisposantes, de matérielles, d'essentielles, etc. Ici appartient ce qui est du ressort de la Météorologie. On discutera si cette science tend à perfectionner l'Étiologie ; on appréciera l'action des qualités physiques et chymiques de l'air, l'influence des Météores, et l'effet que produisent sur l'économie animale les solstices et les équinoxes. L'histoire météorologique médicale est naturellement liée avec celle des épidémies, des endémies et des constitutions, soit passagères, soit stationnaires ; elle servira de même pour éclaircir la doctrine de la contagion.

DEUXIÈME PARTIE.

Elle est destinée à la connaissance des maladies, d'après les symptômes qui les caractérisent, et comprendra deux sections.

Dans la première, on présentera le tableau nosologique de toutes les affections morbifiques, fait en treize divisions, qui sont :

1°. Fièvres.
2°. Exanthèmes.
3°. Inflammations.
4°. Douleurs.
5°. Spasmes.
6°. Essoufflemens.
7°. Flux.
8°. Débilités et privations.
9°. Aliénations.
10°. Cachexies.
11°. Tumeurs.
12°. Plaies.
13°. Déplacemens.

Telle est la division sous laquelle les maladies formant des variétés, des espèces, des genres, des ordres, seront réunies sous les classes qui les comprendront toutes. Elle sera mise en parallèle avec la classification des divers Auteurs de Nosologie ; ce qui amènera des réflexions sur les moyens de perfectionner cette partie de la Pathologie.

La seconde section présentera la description de toutes les maladies connues, en fixant ce qui appartient aux espèces ou aux variétés. Pour procéder

avec méthode, on détaillera d'abord toutes les circonstances, étrangères ou non à la maladie, qui peuvent influer sur son caractère, sa marche ou sa terminaison. Les symptômes du mal seront ensuite exposés, et l'usage qu'il faut faire de ces signes sera indiqué. De ces principes sur lesquels il convient de s'étendre le plus, on passera à la recherche de la cause qui produit tous ces effets, et ayant découvert ainsi, autant que la chose sera possible, le genre de la maladie présente, on portera le pronostic qu'il peut y avoir lieu de faire sur les suites qu'elle aura. Ce pronostic sera, en général, fondé sur ces deux principes : le degré de violence des symptômes et celui de vigueur des fonctions. Par le premier, on déterminera l'effort du mal, et par le second, les forces de la Nature pour y résister ; en un mot, ce qu'il y aura à craindre et à espérer. Les indications résulteront nécessairement de ces détails ; on découvrira ce qu'il faut faire pour s'opposer aux progrès du mal ; s'il y a quelque symptôme pressant, ce qui pourra l'adoucir ; et enfin, ce qui pourra aider, soutenir ou diriger la Nature. Les remèdes répondront à cette indication ; on s'occupera sur-tout des événemens déterminés par leur action, et rien ne sera oublié pour donner aux Elèves l'idée d'une pratique méthodique et raisonnée.

Les rechûtes mériteront une attention particulière, ainsi que les dépurations lentes qui ont lieu

à des époques plus ou moins éloignées des maladies, et qui, lorsqu'elles sont contrariées, sont le germe des maladies chroniques. Les ressources que l'art peut offrir dans l'un et l'autre cas, seront déduites de la nature des choses et de l'état des forces vitales.

Une récapitulation générale de tous les objets sur lesquels on aura plus ou moins insisté, en présentant la série des matières dans un tableau concis, terminera ce Cours de Pathologie interne.

DEUXIÈME DIVISION DU Vᵉ. COURS.

COURS DE PATHOLOGIE EXTERNE.

Professeur, le Citoyen SENEAUX.

CE Cours sera divisé en quatre parties. Dans la première, on traitera des Prolégomènes et des Généralités. Dans la seconde, des Maladies des parties molles. Dans la troisième, de celles des parties dures; et dans la quatrième, des Maladies qui affectent les diverses parties du corps en particulier.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Professeur divisera les prolégomènes de la Pa-

thologie en différentes branches, et il partagera les maladies en plusieurs espèces. Les noms et les différences des maladies étant tirées des substances auxquelles elles arrivent, ou des circonstances particulières qui les accompagnent, il les exposera de la manière suivante :

Par rapport aux substances.
- Maladies des solides.
- Maladies des fluides.
- Maladies similiaires et organiques.
- Plethore et Cacochimie.

Par rapport à leur causes.
- Maladies sporadiques.
- Pandemique.
- Endémiques.
- Epidémiques.
- Bénignes.
- Et malignes.

Par rapport à leur origine.
- Maladies idiopathiques.
- Symptomatiques.
- Sympathiques.
- Critiques.
- Héréditaires.
- Acquises.
- Curables.
- Incurables.
- Dangereuses.
- Mortelles.
- Contagieuses.

Par rapport à leur effet.
- Maladies simples.
- Composées.
- Compliquées.

Par rapport à leur durée. { Maladies aiguës. / Chroniques.

Par rapport à leur tems. { Le commencement et l'augment (tems d'irritation.) / Etat (coction). / Déclin (tems d'évacuation.)

Par rapport à l'âge et au sexe. { Maladies des enfans. / Des adolescens. / Des adultes. / Des vieillards. / Des hommes. / Des femmes.

Par rapport à la situation des parties { Maladies internes. / Maladies externes.

On observera scrupuleusement que les exemples tirés de la Pathologie externe, suivent les préceptes.

Dans l'Etiologie, on exposera les causes internes et externes des maladies; les éloignées, les immédiates; les primitives, les antécédentes et les conjointes; ainsi que l'abus des six choses, appelées très-improprement, non naturelles.

Dans la Semeïotique, on indiquera les signes auxquels on reconnaît l'état contre-nature de l'économie animale, en distinguant les signes commémoratifs, diagnostics, positifs, exclusifs, équi-

voques, univoques, sensuels, rationels et pathognomoniques.

Dans cette première partie, le Professeur n'omettra pas de donner des exemples des signes qui sont communs à plusieurs maladies, tels que l'état du pouls, celui de la respiration, le dérangement dans le système nerveux ; les inductions que l'on peut tirer des éruptions et autres phénomènes extérieurs ; de l'état du sang, de celui de l'urine, des matières fécales, de la sueur, des vomissemens, de l'expectoration, etc.

On fera l'exposition des symptômes qu'on divisera en primitifs et en consécutifs : on les distinguera scrupuleusement des divers accidens qui arrivent dans le cours des maladies, en entravent la marche, en changent souvent le caractère, et on donnera les règles à suivre pour former un bon pronostic. On parlera des crises et des jours critiques. Les maladies qui se terminent le plus souvent par les seules forces de la Nature et celles qui ne cèdent qu'aux secours de l'art, termineront cette partie.

Avant de parler de la Thérapeutique, on donnera une idée succincte de la Météorologie et de son influence sur l'économie animale ; de l'atmosphère, de la variété des saisons ; des vents et de leurs divisions ; des météores aqueux, des météores enflammés et des météores lumineux. On fera connaître

naître ceux des instrumens météorologiques qui sont utiles en médecine, tels que le thermomètre, le baromètre, etc., etc. Enfin, on donnera une idée des différentes constitutions épidémiques.

La Thérapeutique ayant pour objet la connaissance des règles qu'il faut observer, et des moyens qu'il faut employer dans la cure des maladies, on fera voir l'accomplissement de l'art, par le bon régime de vie, par la diète, les remèdes internes, les médicamens externes ou topiques, les opérations manuelles de la médecine, ainsi que par le bon usage des six choses qu'on appelle communément non naturelles.

DEUXIÈME PARTIE.

Maladies des parties molles.

Après avoir divisé toutes les maladies en général en deux classes, celle des parties molles et celle des parties dures, on exposera la nature, les différences, les causes, les signes, les symptômes et les accidens des trois premiers genres de maladies externes, qui sont les tumeurs, les plaies et les ulcères. On y ajoutera les vices de conformation, et généralement toutes les affections particulières aux parties molles. On insistera sur-tout sur les maladies des armées, et on fera connaître combien les météores et les variations de l'atmosphère peuvent influer sur toutes ces maladies.

TROISIÈME PARTIE.

Maladies des parties dures.

On commencera par décrire les maladies des articulations, comme les luxations, l'entorse, le diastasis, l'ankilose, etc., et on finira par les maladies qui attaquent le corps de l'os, telles sont la fracture, la plaie, la mollesse, la courbure, la carie, la nécrose, etc.

QUATRIÈME PARTIE.

Maladies qui affectent en particulier les différentes parties du corps.

Dans cette partie, il sera fait mention des maladies externes de la tête; des maladies des yeux, de celles des oreilles, du nez, de la bouche, ainsi que de la manière de les traiter. Il sera aussi question des maladies externes du col, de la poitrine, du bas-ventre, des voies urinaires, et de celles qui sont particulières aux extrêmités supérieures et inférieures, et qui pourraient avoir été omises dans les autres parties de ce Cours.

Le Professeur mettra sous les yeux des Elèves les différentes pièces pathologiques du Cabinet de l'Ecole de Santé, tant naturelles qu'artificielles, suivant le rapport qu'elles pourront avoir avec la matière qui sera traitée dans chaque leçon.

VIe. COURS.

MÉDECINE OPÉRANTE ET CAS RARES.

Professeurs, les Cit. MONTABRÉ et BERTHE.

CE Cours a pour objet de démontrer le mécanisme de toutes les opérations qui s'exécutent, tant sur les parties dures que sur les parties molles du corps humain, d'exercer à leur pratique la main des Elèves, de préciser et d'indiquer les cas où ces opérations sont devenues indispensables; de même que ceux où elles peuvent être inutiles et préjudiciables, d'établir le moment le plus favorable à leur exécution, de faire connaître les divers moyens curatifs qui, quoique étrangers à l'opération proprement dite, n'en sont pas moins utiles pour en assurer l'heureux succès.

Ces matières se trouvent comprises sous deux divisions principales.

La première partie renferme :

1°. *Principes généraux.*

On exposera la doctrine des Anciens et des Modernes, touchant les maladies qui exigent les secours de la main, les découvertes faites par ces

derniers ; ce qui présentera l'histoire de cette branche essentielle de l'art de guérir, et fera connaître comment le perfectionnement de la science a été favorisé ou retardé.

On développera le rapport intime qui existe entre les connaissances médicales et chirurgicales trop long-tems isolées.

On prouvera par des faits, puisés dans l'observation et l'expérience, la nécessité de leur réunion, sur-tout pour la médecine opérante.

2°. *Application de ces principes.*

En parcourant successivement tous les cas particuliers, on s'attachera à faire connaître les indications qui déterminent à l'opération, ainsi que les contre-indications qui doivent quelquefois la faire suspendre, ou même abandonner.

On insistera sur les modifications que doit éprouver le traitement par l'influence du climat, de la saison, des épidémies régnantes, etc., etc.

Enfin, on ne négligera point de diriger l'attention des Elèves vers les accidens extraordinaires et imprévus ou les cas rares, qui nécessitent des secours prompts et un traitement inusité.

La seconde partie embrasse tout ce qui est relatif aux procédés des opérations.

1°. Les diverses méthodes, tant des Anciens que des Modernes, seront exposées, et après les avoir

comparées entre elles, pour en faire sentir ou l'insuffisance, ou les inconvéniens, ou l'utilité, on indiquera le choix qui doit être fait, selon les cas particuliers.

On détaillera les précautions à prendre avant l'opération.

2°. L'opération éxécutée, on fera connaître les appareils et bandages convenables et la manière de les appliquer.

On déterminera la méthode de traitement nécessaire, hors les cas de complication, et considérée sur-tout dans les pansemens et l'emploi des topiques.

A la suite des opérations qui se pratiquent sur les parties dures ; on traitera des maladies qui affectent particulièrement les articulations ; telles sont les entorses, les écartemens ou diastases, les ankiloses, etc.

3°. Ceux des Elèves qui prouveront avoir acquis les connaissances préliminaires requises, et qui montreront de l'aptitude, seront exercés au manuel des opérations.

VIIe. COURS.

COURS DE CLINIQUE INTERNE.

Professeurs, les Citoyens FOUQUET et PÉTIOT.

Les Professeurs, pénétrés de l'importance des devoirs qui leur sont confiés, et de la nécessité de faire prospérer cette partie précieuse de l'enseignement, croient répondre aux vues du Comité d'Instruction publique, en suivant le plan qu'ils vont tracer.

1°. Ils s'attacheront principalement à l'observation qu'ils regardent, à juste titre, comme le flambeau le plus propre à diriger le médecin dans la carrière épineuse qu'il a à parcourir.

2°. Ils n'admettront d'autre théorie que celle des faits, et ils ne laisseront échapper aucune occasion de faire sentir combien l'esprit de système a été funeste jusqu'à présent aux progrès de l'art.

3°. Ils seront attentifs à établir, dans le développement de leurs principes, des points de comparaison plus ou moins remarquables, relativement aux circonstances, pour justifier le choix des méthodes curatives, en faveur desquelles ils se décideront, observant d'indiquer celles qui leur ont le mieux réussi.

4°. Jaloux de rendre familiers à leurs Elèves les préceptes d'Hypocrate souvent cité, rarement lu, et bien peu médité, ils chercheront à leur inspirer du goût pour ses écrits, et, dans cette vue, ils auront soin d'expliquer sa doctrine, sur-tout à l'égard des maladies aiguës.

5°. Ils leur feront connaître l'influence des saisons et des vicissitudes de l'atmosphère; ce qui indique l'obligation de tenir un *Journal Météorologique*, et un autre des maladies régnantes.

6°. Décidés à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à fournir des notions lumineuses au Praticien, ils feront l'ouverture des cadavres, au besoin, et ils chercheront ainsi à se procurer même des moyens d'instruction dans leurs propres erreurs.

7°. Ils partageront leur travail en quatre époques, de manière que chaque trimestre puisse coïncider avec une équinoxe et un solstice, et, à la fin, ils rendront compte des observations, soit pratiques, soit météorologiques qu'ils auront été à portée de faire, ce qui rendra l'enseignement de la Clinique permanent, conformément au vœu du Comité; et, par une suite naturelle des rapports entre les maladies des différentes saisons, constituera l'année médicale.

8°. Ils s'assembleront une fois par décade, pour conférer sur les cas qui mériteront des considérations particulières, ou qui pourront exiger quelque

discussion dont l'objet puisse contribuer à l'avantage des malades et à l'instruction des Elèves.

9°. Ils se concerteront ensemble pour le régime et les remèdes à employer.

10°. Ils feront leurs visites, après celle de la clinique externe, à huit heures, en été, et à neuf, en hiver. Le Professeur sera suivi par deux Elèves, dont l'un se chargera des prescriptions, et l'autre des observations qu'il transcrira, sous la dictée qui lui en sera faite; et chaque jour, après la visite, il se retirera à la Salle des conférences, pour se résumer, faire part de ce qu'il n'aura pas cru devoir dire en présence des malades, et communiquer ses réflexions sur les diverses maladies qu'il aura à traiter.

11°. Toutes les fois qu'il sera nécessaire d'employer les secours chirurgicaux, ils en chargeront les Elèves qui leur paraîtront les plus capables de remplir ces fonctions, et, dans les cas les plus graves, les Professeurs de la Clinique externe seront invités à les aider de leurs lumières.

Organisation intérieure de l'École Clinique interne de Montpellier (1).

Par les Citoyens FOUQUET et PÉTIOT.

Cette organisation a, pour élémens, les fonctions des Professeurs, les devoirs respectifs des Elèves, le service des Infirmiers ou Servans, et autres personnes employées auprès des malades, les malades eux mêmes, et le local.

Considérée sous ces divers rapports, elle se divise naturellement en deux grandes branches : l'une qui peut être appelée *Préceptive* ou enseignante ; l'autre qu'on peut désigner sous le nom d'*Administrative*.

La *Préceptive* s'applique toute entière à l'enseignement, ou comprend les principales fonctions des Professeurs à qui, d'ailleurs, tous les détails conformes au meilleur plan d'enseignement qui aura été adopté, semblent devoir être réservés.

L'*Administrative* est encore du domaine de l'enseignement, ou du ressort des Professeurs. Elle lie

---

(1) Cette organisation s'applique également à la Clinique externe, à quelques petites différences près qui se rapportent à des opérations manuelles.

par des relations particulières, les Maîtres avec les Disciples, soit en confiant aux Elèves, des devoirs qui les associent, en quelque sorte, aux travaux des Professeurs, soit en les dirigeant dans l'exercice même de ces devoirs. Elle règle, en même tems, le service intérieur et celui des infirmiers, servans et autres employés de cette classe. Elle détermine enfin les mesures les plus propres à assurer la marche et les succès de l'enseignement, et à faire jouir les malades de tous les avantages et de toutes les consolations qu'ils ont droit d'espérer d'un service de frères. L'*Administrative* comprend donc le régime, la discipline scholastique, et la police réglementaire.

Il paraît évidemment, par tout ce qui vient d'être exposé, que l'organisation interne de la Clinique, se compose de toutes les opérations qui dérivent des fonctions respectives des Professeurs, des Elèves et des autres agens de l'Ecole, combinées et dirigées de manière à constituer la meilleure méthode possible d'enseignement, et à lui donner la forme la plus solide ; ou autrement, que cette organisation est fondée sur le système raisonné de ces trois ordres de fonctions et de leurs combinaisons diverses, et sur la direction utile des moyens qui résultent de leur exercice bien réglé.

Les détails suivans aideront à éclaircir ces propositions.

CHAPITRE PREMIER.

Des fonctions des Professeurs, ou de l'Enseignement proprement dit.

Cet Enseignement devant, aux termes du décret qui l'institue, être *dirigé d'après l'observation et la constitution des saisons*, les Professeurs à qui il est confié, empressés de se mettre en mesure pour remplir les vues du Comité à cet égard, et répondre à sa confiance, proposent le réglement ci-après :

ARTICLE PREMIER.

Les deux Professeurs alterneront, tous les trois mois, dans l'enseignement de la Clinique, et de manière que le commencement ou la fin de chaque trimestre ou du trimestre suivant, coïncide avec les premiers jours d'un solstice ou d'un équinoxe. Ces époques, remarquables par des changemens plus ou moins considérables dans l'atmosphère, se lient naturellement à la belle instruction dont le Professeur est chargé, et doivent fournir des résultats qui s'appliquent, comme d'eux mêmes, aux rapports des maladies avec les tems.

En outre, les deux Professeurs se réuniront dans la Clinique, deux fois par Décade, et plus souvent

si les circonstances l'exigent, à l'effet de délibérer sur les cas les plus graves ou les plus difficiles.

II.

Tous les six mois, et environ deux Décades avant ou après l'équinoxe, chaque Professeur fera à son tour, dans une des salles de l'École de Santé, quelques leçons, à titre de prolégomènes, 1°. sur l'air, considéré cliniquement comme la première des six choses dites *non naturelles*, et qui a la plus grande influence sur la santé et sur la maladie; 2°. sur la division astronomique de l'année, en quatre saisons, d'après les grandes époques de la période annuelle du soleil, exprimées par les équinoxes et les solstices, et par des changemens relatifs dans l'atmosphère et dans les corps vivans; à quoi viennent se joindre naturellement des considérations sur le commencement de chaque saison, et la division médicale de l'année, d'après les diverses températures de l'air, suivant la manière de compter d'Hypocrate; 3°. sur le système des quatre humeurs, émané de l'hypothèse des quatre qualités élémentaires, et sur la correspondance de chaque saison avec chacune de ces humeurs; 4°. sur l'attention particulière que méritent le lever et le coucher de certains astres, notamment des *Pleïades, d'Arcturus et du Chien*, observés avec tant de soin par Hypocrate et les autres grands Médecins de l'antiquité, imités par

quelques Modernes ; 5°. sur la doctrine des *constitutions médicales* en général, et ce qu'on peut présumer des altérations ou affections soit générales, soit particulières ou locales de l'air, comparées avec ses qualités sensibles. Ce qui rappelle la distinction entre les maladies épidémiques, proprement dites, ou *Stationnaires*, les *Intercurentes*, les *Endémiques*, les *Sporadiques* (provenant de ces affections générales ou particulières, ou locales de l'air), et les *Contagieuses*, les *Pandémiques* qui dépendent d'une autre cause.

Et comme une connaissance utile de la plupart de ces objets ne peut être bien acquise, sans des documens suffisans sur le site, la nature du sol, les qualités des eaux, de l'air, ect. du pays que l'on habite, ainsi que sur les maladies, les vents et autres météores qui s'y observent le plus constamment, il conviendra d'indiquer, par addition, l'essentiel de la Topographie de Montpellier, pour servir d'exemple. Enfin, l'art de bien interroger un malade étant, pour l'ordinaire, un art peu cultivé, et les règles à suivre, dans l'examen qu'on en fait, étant, en général, si négligées, et sur-tout la manière d'explorer les viscères et le pouls, si superficielles, si vaines, il paraîtra sans doute extrêmement important que les Elèves ayent, sur tous ces articles, des notions un peu exactes, qui leur rendent ce

genre d'instruction plus facile et plus profitable, au lit des malades.

III.

Les Professeurs régleront, une fois pour toutes, la diète des malades, et conviendront entre eux, des médicamens qu'il croiront devoir employer dans les traitemens ordinaires, d'après leur expérience et leurs lumières, en donnant, autant qu'il sera possible, la préférence aux remèdes les plus simples, en n'administrant le plus souvent qu'une seule substance médicamenteuse à la fois, en tenant le malade au bouillon et à la tisanne pour tout traitement, autant de tems que ses forces et la nature des accidens le permettront.

IV.

Le Professeur en exercice, fera sa visite du matin, demi-heure après celle du Professeur de la Clinique externe, ensorte que les Elèves de cette dernière puissent assister aux visites de l'interne, et que réciproquement les Elèves de celle-ci puissent s'instruire aux visites de l'externe. La visite du soir se fera à quatre heures en toute saison.

V.

Le Professeur examinera avec beaucoup d'atten-

tion, chaque malade, ayant les Elèves placés convenablement autour de lui. Il appellera et fixera leur attention sur les cas ou les phénomènes les plus intéressans; étendant ses questions et ses recherches à de plus grands détails, sur les malades *entrans*, du moins autant que les circonstances pourront le permettre. Il nommera, en même tems, la maladie, ou se contentera de la désigner, si toutefois, le genre ou l'espèce lui en paraît suffisamment constatée, en s'expliquant sur le Diagnostic et sur le Prognostic, avec cette circonspection de la sensibilité, qui fait redouter les moindres alarmes pour les malades.

V I.

Il sera suivi, dans chaque visite, par deux Elèves. L'un d'eux tiendra un cahier sur lequel il notera, sous la dictée du Professeur, les changemens et autres objets d'observation qui se présenteront sur les malades, ainsi que la diète, les remèdes prescrits et leurs effets. Ces notes feront suite avec la déposition du malade, placée au haut de la page, avec le jour de son entrée, que l'Elève lira à haute voix, afin d'en rappeler les principales circonstances, tant au Professeur qu'aux assistans. L'autre Elève écrira sur une feuille les ordonnances du Professeur. La visite étant finie, et le Professeur retiré, les deux Elèves prendront leur tems pour

collationner leurs cahiers respectifs, mais seulement quant à la diète et aux remèdes nouvellement prescrits. Ces cahiers seront signés, dans la visite suivante, par le Professeur.

VII.

Tous les jours, après la visite du matin, ou après celle du soir, le Professeur accompagné des Elèves se rendra à la salle d'assemblée ou de conférence ; il s'y résumera sur les différens cas qui viendront d'être observés, en les passant, pour ainsi dire, en revue, lit par lit, suivant l'ordre du cahier d'observations que l'Elève aura mis sous ses yeux ; en retracera rapidement l'histoire, et fera connaître aux Elèves les Ecrivains, soit anciens, soit modernes, qui en auront le mieux traité ; s'expliquera, après une courte analyse des causes et des symptômes, sur le Diagnostic et le Prognostic, en s'appuyant des dogmes de la Semeïologie et des belles Sentences du père de la médecine, qui viendront s'adapter naturellement à son sujet, ce qui lui fournira des occasions de développemens et des rapprochemens, qui, en rendant plus sensible aux Elèves toute la supériorité de la doctrine d'Hypocrate, dans le traitement des aiguës, leur en feront contracter l'habitude et le goût. Ce Professeur communiquera, en même tems ; sur les cas

équivoques,

équivoques, ses doutes comme ses craintes et ses espérances ; exposera les motifs qui l'auront engagé à prescrire un traitement plutôt qu'un autre, ou à s'en tenir à l'expectation ; entrera, sur ces objets, dans des discussions, qui, en établissant les indications et justifiant ses procédés, en rendront l'étude et la connaissance facile aux Elèves. Enfin, il terminera son résumé et ses réflexions, par faire remarquer ce que les maladies, actuellement traitées dans la Clinique, peuvent emprunter de l'influence du tems et de la saison ; fixera l'opinion qu'on doit avoir sur leur caractère essentiel, en l'isolant des complications ou des formes diverses, qui peuvent le déguiser ou le faire méconnaître, et indiquera sur-tout les crises qui les termineront.

VIII.

Dans les cas où des accidens de maladie externe surviendraient, par complication, dans le cours d'une maladie interne, les Professeurs des deux Cliniques se réuniront, à l'effet de concerter entre eux les moyens de curation les plus convenables.

CHAPITRE II.

Des fonctions des Élèves.

ARTICLE PREMIER.

Les Elèves attachés à la Clinique, seront dis-

tribués, d'après un examen particulier, en deux classes ou sections ; l'une qui sera celle des Elèves proprement dits, l'autre celle des Adjoints.

I I.

Parmi les Elèves de la première section, il en sera choisi deux, distingués par leurs connaissances déjà acquises, leur application, leur exactitude et leur bonne conduite, lesquels auront le titre de Chefs de la Clinique. Ces Elèves seront chargés 1°. de tenir le cahier des visites, dans lequel seront consignés, sous la dictée du Professeur, les observations faites sur chaque malade, le régime et les remèdes prescrits. 2°. De transcrire sur un registre particulier ces observations journalières, en les rédigeant autant qu'il en sera nécessaire ; lequel registre, mis en dépôt entre les mains de ces deux Elèves, sera constamment sous la clé, tandis que le premier cahier sera à la disposition des autres Elèves de la Clinique, pour les consulter au besoin, sans néanmoins qu'ils puissent l'emporter chez eux. 3°. De recueillir les observations météorologiques, au moyen des instrumens de Physique dont l'Ecole sera pourvue, et de les coucher, jour par jour, sur un cahier séparé, où il sera également fait mention de l'état du Ciel. Ce nouveau cahier sera clôturé tous les six mois, pour

être annexé à la suite du registre d'observations cliniques, qui sera divisé de même par semestres. En sorte que ce registre offrira un journal ou recueil de maladies, d'autant plus précieux qu'il ne contiendra que des faits sans raisonnemens, et qu'il suffira de les mettre en ordre, pour avoir un *Annus medicus*, le meilleur possible. 4°. De l'ouverture des cadavres, lorsque les Professeurs la jugeront nécessaire. 5°. Des expériences que le Professeur leur indiquera sur le sang, les crachats, les urines, etc. dans la vue de s'éclairer sur quelques faits. 6°. De recevoir les dépositions des entrans, ou de réviser celles qu'auront prises leurs collègues. 7°. De choisir parmi les entrans de l'Hospice, ceux qui leur paraîtront les plus propres, par la nature de leur maladie, pour l'Ecole clinique, et de les faire placer dans les lits vuides. 8°. Enfin, de surveiller la température, la salubrité de l'air, la propreté des Salles, l'exactitude du service des Infirmiers auprès des malades, et d'apporter la plus grande attention à ce que rien ne puisse troubler leur tranquillité, soit avant, soit après les visites. En cas d'absence ou de maladie, les deux Elèves chefs seront suppléés par deux de leurs collègues, au choix des Professeurs.

III.

Tous les Elèves des Cliniques, seront tenus d'as-

sister aux visites et aux autres Cours d'Instruction qui seront pareillement ouverts aux autres Etudians, recevant, ou non, traitement de la République. Ces derniers ne pourront cependant être admis aux visites, que par cartes ; et attendu qu'il est de la plus grande importance d'épargner aux malades la dangereuse importunité des questions et des examens multipliés, comme aussi d'en éloigner le tumulte et le bruit ; le nombre de ceux qui ne reçoivent pas de traitement, admis aux visites, sera réglée sur celui des Elèves réunis des deux Cliniques, pour qui ce genre d'instruction est spécialement destiné, et sur l'étendue du local. Il est, d'ailleurs, assez connu qu'une foule nombreuse échauffe l'air d'un salle, même spacieuse, et que les malades en sont péniblement affectés.

I V.

Tous les jours, un Elève (autre que l'un des deux chefs) et son adjoint, seront designés dans chaque Clinique, pour être de garde, pendant 24 heures, auprès des malades, et tous ainsi à leur tour, en suivant l'ordre du tableau. Ce tableau sera triple ; les Elèves chefs en auront un ; les Professeurs un autre ; le troisième sera exposé dans la salle principale de l'hospice ou dans celle d'assemblée.

V.

Les Elèves et leurs adjoints de garde, ne per-

dront pas de vue les malades ; ils veilleront à tout ce qui se passera chez eux, en prendront note, ainsi que de ce qu'ils pourront observer de l'effet des remèdes nouvellement administrés. Ils y joindront l'inspection des urines, des crachats, et des autres déjections, et auront soin de faire garder celles qui pourront se conserver sans une altération notable, afin qu'elles soient représentées au Professeur, à sa prochaine visite. Le lendemain, à la visite du matin, l'Elève et son adjoint sortans de garde, feront leur rapport au Professeur, en lui présentant la note par écrit de leurs observations.

V I.

Les Elèves de la Clinique, et leurs adjoints, aideront le Pharmacien, dans la préparation des médicamens, qu'ils apporteront ensuite et feront prendre, en leur présence, aux malades. Ceux de garde seront tenus, en outre, de pratiquer les saignées, d'appliquer les vésicatoires, et d'administrer les autres secours extemporanés que le Professeur aura prescrits. Ils s'entraideront ou s'assisteront mutuellement dans l'exécution de ces opérations simples.

V I I.

Les Elèves de l'une et l'autre Clinique auront entre eux des conférences à jours et heures marqués.

Il sera, à cette fin, assigné un local convenable. Il y discuteront sur les maladies en général, sur celle de la constitution en particulier, sur les diverses complications que présentent les aiguës régnantes, sur les crises bonnes ou mauvaises, complètes ou incomplettes, naturelles ou artificielles, lentes ou de peu de durée, ordinaires ou rares qui ont coutume de les terminer, et sur les cas de pratique qui se remarquent dans l'hospice. Ils soumettront aux Professeurs les difficultés qu'ils ne pourront résoudre : et ceux qui se montreront les plus laborieux, les plus appliqués, qui se signaleront par leurs observations mériteront de justes louanges.

VIII.

Après quelque tems d'exercice, ceux des Elèves qui auront été jugés capables de conduire un malade, en auront chacun deux ou trois à soigner, sous la direction du Professeur qui pourra, selon le cas, leur en confier, par la suite, un plus grand nombre. Chacun de ces Elèves aura, en même tems, un assistant choisi parmi les autres Elèves de la même section.

CHAPITRE III.

Des Infirmiers.

Il y aura dans l'Hospice, des Infirmiers en nombre

suffisant. Leurs fonctions seront de tenir les malades propres ; d'enlever promptement les vases dont les matières infectes ou putrides corrompraient l'air ; de ballayer, matin et soir, les salles, avant chaque visite, et de les arroser avec un mélange d'eau et de vinaigre ; d'allumer les feux, en hiver, et les lumières en toute saison, aux heures indiquées ; de changer de linges les malades, et de faire leurs lits ; d'assister enfin les Elèves en tout ce que le bien du service exigera, en se conformant aux ordres qui leur seront donnés en conséquence. Un Infirmier sera, pour cet effet, de garde jour et nuit dans les salles de Clinique.

CHAPITRE IV.

Des Malades.

L'objet de l'institution d'une Ecole Clinique étant de faire observer et de traiter des maladies, et non d'offrir à la vue de longues files de malades, ou de lits placés symmétriquement dans une salle ; et la marche de ce genre d'enseignement devant, d'ailleurs, être lente et réfléchie, on pense que vingt-cinq malades peuvent suffire pour la Clinique de cette Ecole, savoir, vingt (dont cinq ou six femmes) attaqués de maladies aiguës, et cinq de maladies chroniques. On pourra, par la suite, augmenter ce nombre de cinq enfans ; ce qui portera le nom-

bre total à trente. Nulle Ecole Clinique, en Europe, n'en renferme un plus grand nombre. Il est d'ailleurs bien acquis par l'expérience que l'attention des Elèves, promenée rapidement sur plusieurs objets, s'affaiblit en proportion, et que, dès-lors, l'instruction est perdue pour eux.

Chapitre V.

Du local.

Ce Local doit être isolé, et indépendant du régime particulier de l'Hôpital où il sera fixé. Il comprendra 1°. une salle de quinze lits, pour hommes attaqués de maladies aiguës. 2°. Une salle de cinq ou six lits, pour des maladies chroniques. 3°. Une salle convenablement séparée ou éloignée des autres, de cinq ou six lits, pour femmes. 4°. De quatre petites chambres séparées, et à un lit chacune, pour des malades atteints, ou de maladie contagieuse, ou de convulsions, ou de délire phrénétique, et autres accidens qui pourraient porter le trouble et l'effroi parmi les autres malades. 5°. Une salle de convalescens, laquelle sera commune aux deux Cliniques : une pareille salle serait nécessaire, pour les femmes ; mais il faut attendre que le principal de cet établissement soit fait. On ne parle pas ici, ni d'un lieu d'assemblée, ni d'une chambre meublée d'une armoire, pour contenir les regis-

tres, d'une table et de quelques chaises, destinées aux Elèves, ni d'un petit jardin, pour y cultiver quelques plantes (quoique ce jardin puisse être placé dans un petit carré du Jardin des Plantes), ni de quelques autres pièces dont le besoin est trop indispensable, pour qu'on puisse s'en passer, et qu'il ne soit pas senti.

Les salles de la Clinique seront en même tems exhaussées; les principales seront avec cheminée, et exposées au Nord; elles doivent aussi être percées, du côté opposé, de quelques ouvertures qui, avec les grandes fenêtres au Septentrion, y entretiendront une communication et une circulation d'air continuelle. La hauteur de ces salles, prise du sol au plafond, doit être d'environ 14 à 16 pieds; les lits seront bien espacés, au moyen d'une ruelle, de trois pieds au moins. (1)

---

(1) Conformément au dernier arrêté du Comité d'Instruction publique, l'Enseignement aura lieu dans l'Hospice civil; mais le seul local disponible qui s'y trouve, celui qui est, en même tems, le moins exposé aux émanations *déleteres* des autres salles, se bornant à une petite salle au nord, d'environ dix lits; le premier vœu des Professeurs est que le Comité veuille bien donner les ordres les plus précis, pour que ce local ait bientôt tout l'espace qui convient à un établissement de cette importance; d'autant mieux qu'il est de notoriété que l'Hôpital civil, outre qu'il est situé dans la ville et dans le plus bas quartier,

Outre ce local, il faut à la Clinique deux bons thermomètres, l'un pour l'extérieur, l'autre pour l'intérieur; un baromètre, un hygromètre, des vases pour y recevoir les urines, les crachats, et autres matières qui peuvent fournir à l'observation, deux baignoires, etc., etc.

VIIIe. COURS.

COURS DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeurs, les Citoyens POUTINGON et VIGAROUS.

LA Clinique est enseignée au lit des malades.

Elle n'est que l'application des principes de la Théorie à la Pratique. Elle est susceptible de méthode.

La Théorie décompose les maladies et en étudie

---

est mal construit, serré, *comprimé* littéralement, dans toute sa longueur, par les maisons voisines, tout ouvert au Sud, et presque point au Nord, avec des salles mal aërées et dont le plafond est très-bas; d'où résulte une insalubrité souvent funeste aux plaies les plus légères, et aux maladies fièvreuses les plus simples.

les élémens, c'est-à-dire, l'être maladif réduit au dernier degré de simplicité.

La Pratique doit marcher de la même manière pour l'avantage des Elèves ; et les principes doivent recevoir leur application dans le même ordre qu'ils ont été enseignés.

Elle s'attache d'abord à traiter les maladies les plus simples dont elle étudie la nature, les causes, les progrès, les signes diagnostics et pronostics, et les moyens curatifs.

Elle considère ensuite les changemens, les modifications, les altérations, les différences qu'y apportent 1°. l'air, les variations de l'atmosphère, les vents, les saisons, les lieux, les eaux ; 2°. les tempéramens, les idiosyncrasies, les vices des humeurs, etc.

Elle fait connaître successivement toutes les complications qui en résultent, et les bases essentielles du traitement qui leur convient.

Toutes les maladies chirurgicales passent successivement, et autant que faire se peut, sous les yeux des Elèves, et servent à leur instruction.

Lorsque la maladie exige une opération majeure, le Professeur fait l'historique de la maladie, et présente aux Elèves, le tableau des moyens in ructueusement employés ; il explique les motifs qui déterminent à l'opération ; il fait la description de tous les procédés opératoires, des divers instrumens ; il

en développe les avantages, les inconvéniens, et donne les raisons qui lui font adopter tel ou tel d'entre eux.

Les règles à suivre dans l'application des appareils, dans les pansemens, seront indiquées ; comme aussi les cas où il convient de panser fréquemment, et ceux où les pansemens doivent être plus rares.

La Clinique tend sans cesse vers le perfectionnement de l'art de guérir ; tous les efforts de ceux qui l'enseignent ont pour but d'en reculer les bornes ; aussi leur projet est-il de s'attacher à l'examen et à l'emploi des moyens nouveaux, mécaniques, physiques, chymiques. Ils se promettent d'insister principalement sur les maladies des armées, les plaies avec fracas, les grandes déperditions de substances, afin d'avoir occasion d'observer la marche de la Nature, et les procédés qui lui sont familiers dans les réparations qu'elle opère, tant dans les parties molles que dans les parties dures. Delà, les grandes cicatrices, la régénération des chairs, celle des os, etc., deviendront un sujet intéressant pour des recherches scientifiques.

Enfin, un Journal exact, où seront consignés les événemens les plus remarquables des maladies, leur terminaison, l'efficacité ou l'insuffisance des moyens employés, les résultats heureux et malheureux, les succès et les fautes des Professeurs, les ouvertures de cadavres, formera le complément de ce Cours.

Les Elèves, à mesure qu'ils donneront des preuves de capacité, seront admis d'abord aux pansemens, et à la manœuvre des opérations les plus simples; et ensuite à celles qui exigeront plus de connaissances, d'exercice et d'application.

IXe. COURS.

COURS D'ACCOUCHEMENS.

Professeurs, les Citoyens LABORIE *et* MEJAN.

L'ART des Accouchemens embrasse plusieurs objets importans d'instruction.

Ces objets intéressans pour le maintien de la Société, font le sujet de ce Cours.

On le divise en deux parties :

La première renferme celle des Accouchemens et des suites de couches : on considère celles-ci dans leurs rapports à l'enfant et à la mère.

En présentant le premier objet sur les Accouchemens et le mécanisme qui les opère, on examine toutes les différences qu'ils présentent et qui les caractérisent chacun en particulier ; les causes qui les décident ; les signes diagnostics et pronostics qui les distinguent, et qui annoncent leur événement ;

les moyens, enfin, que l'art recommande, soit pour seconder les efforts des organes que la Nature met en jeu pour effectuer l'Accouchement naturel, soit pour opérer l'Accouchement laborieux par des moyens adoptés de l'Art, tant à l'égard de la mère que de l'enfant.

Les suites des couches présentent les considérations suivantes :

1°. Les soins à donner à la mère, pendant l'espace de tems nécessaire.

2°. Les accidens et les maladies qui surviennent, sur-tout celles qui reconnaissent le dévoiement de la matière laiteuse.

3°. L'emploi des divers moyens curatifs.

Mais avant de traiter ces deux objets, il est indispensable de faire connaître l'état de toutes les parties qu'intéresse la grossesse, et qui concourent à l'Accouchement.

On expose dans la seconde partie tout ce qui est relatif aux grossesses, au régime que les femmes enceintes doivent observer pour se maintenir en bonne santé, aux moyens de remédier aux accidens qu'elles éprouvent à diverses époques de la gestation, aux enfans nouveaux-nés et à leurs différentes maladies, tant pendant l'alaitement qu'à l'époque du sevrage. On finira par indiquer la manière de les élever sains et robustes.

Xe. COURS.

COURS DES DROGUES USUELLES.

Par VIRINQUE, *Conservateur.*

PRÉSENTER à l'œil les drogues médicinales;

Les décrire de la manière la plus claire;

Prémunir les Elèves contre le double danger des sophistications et des substitutions;

Fixer particulièrement leur attention sur les remèdes héroïques que l'art a consacrés d'après le témoignage constant de l'observation;

Indiquer les ressources de notre climat pour remplacer les remèdes exotiques;

Développer les usages des drogues et la manière de les employer; tels sont les moyens d'instruction qu'on cherchera à procurer dans ce Cours.

Cette nouvelle branche de l'Enseignement sera intercalée avec celui de la matière médicale.

Familiarisés avec les substances médicinales, on ne verra plus les Officiers de santé flotter dans l'administration du remède le plus simple, flotter, dis-je, entre l'incertitude et la témérité, suites inévitables du vice de l'ancienne méthode qui se bornait à des paroles.

Pour mieux graver chaque drogue dans la mémoire des Elèves, on aura le plus grand soin de les leur présenter dans l'ordre successif de leur utilité reconnue ; la division en sera basée, en conséquence de leurs effets, en deux grandes classes ; la première comprendra les évacuans, et la seconde les altérans.

La première, à raison de la diversité des émonctoires et des excrétions, nous fournira autant de classes distinctes.

Les émétiques, les cathartiques, les diurétiques, les sudorifiques, les sternutatoires, les éménagogues, les drogues qui opèrent sans procurer d'évacuation sensible et qui n'en ont pas moins acquis de la considération et des droits dans l'ordre des médicamens, composeront la seconde partie, savoir, les altérans.

Ils comprennent les cordiaux, les anti-spasmodiques, les anti-scorbutiques, les calmans, les fébrifuges.....

Dans la démonstration des diverses racines, tiges, feuilles, semences, on fera connaître les saisons et les époques les plus favorables pour les cueillir et la manière de les conserver.

Ce Cours sera terminé par un précis des drogues employées dans les Hôpitaux Militaires.

Cours d'instrumens de Chirurgie.

Le Conservateur est tenu de faire un second Cours, consistant

consistant dans la démonstration des instrumens de Chirurgie.

Pour s'acquitter de ce devoir, il en fera connaître les usages.

Il fixera l'attention des Elèves sur le choix de ceux qui remplissent le mieux les vues du Praticien. Ce Cours alternera avec celui de Médecine opérante, et sera spécialement destiné à préparer les Elèves aux opérations.